

Appel à candidature

Irrésistible
Fraternité



Appel à candidature pour une résidence de
recherche et création « Design d'espace,
architecture & urbanité » - 2023 / 2024

« L'eau est le miroir de notre avenir. »
Gaston Bachelard

Irrésistible Fraternité
8 rue Charles Gide
87000 Limoges
www.i-f.fr

Porteur du projet :

IF est un lieu dédié à la jeune création, à l'art contemporain et au design à Limoges, inauguré en mai 2016. Il accueille entre autres résidents un collectif de designers et plasticiens, membres de l'association .748, qui travaillent sur place. Ses locaux se prêtent à différentes manifestations. IF développe ainsi sa propre programmation culturelle et citoyenne. Conçu comme un espace de vie et de passage, IF aborde la création comme une manière d'habiter le monde, aujourd'hui plus incertain, plus complexe qu'hier, et devant se nourrir de moyens plus frugaux et partagés. IF veut initier, en réinterrogeant le territoire, son patrimoine, ses savoir-faire et ses acteurs, conduire des réflexions sur l'art dans des espaces nouveaux ou revendiqués comme nouveaux. Ce faisant, IF entend s'agréger des compétences extérieures, le temps d'une résidence sur le champ du design d'espace et de l'architecture. IF fait le pari d'offrir des temps de recherche pour imaginer et réfléchir sur les notions d'espace, d'agencement urbain et/ou de paysages, en lien avec le réseau régional d'art contemporain de l'ex-Région Limousin et de la Nouvelle-Aquitaine, ASTRE.

Description des locaux :

Situés dans une ancienne Fraternité franciscaine, dans le centre historique de la cathédrale de Limoges, les locaux comportent quatre ateliers occupés par des designers, sérigraphes, plasticiens, et des associations gravitant dans le champ de l'art. Cet ensemble dispose également d'un espace d'exposition et d'une salle dédiée à l'accueil de manifestations diverses (médiations, concerts, projections, conférences...) pour une jauge de 80 personnes environ. IF dispose également d'un grand jardin clos, d'un studio indépendant équipé et de trois chambres d'hôtes dédiées à l'hébergement d'artistes.

IF s'apparente à ces nouveaux espaces collectifs que sont les tiers-lieux - espaces hybrides entre la « maison » et le « travail » - porteurs dans leurs formes comme dans leurs modalités de fonctionnement - d'innovation sociale, créateur de valeur ajoutée collective.

Projet de résidence :

A l'ère des grandes transitions (démographique, urbaine, écologique, énergétique, industrielle...), elle prend appui sur les besoins exprimés de mieux explorer les problématiques qui font débat (centre, périphérie, frontière, mobilité, circulation, exclusion, inclusion, paysage, friche, habitat, relief, objets spatiaux, ornement, identité...). La résidence vient compléter les propositions du territoire (ou absence de propositions en matière de lieu de formation et/ou d'exploration) dans les disciplines « architecture et urbanisme ». Cette résidence s'insère dans un cadre d'utilisation des savoir-faire patrimoniaux (arts du feu, bois, cuir, arts tissés, pierre...) tout en faisant le lien avec les nouvelles technologies, supports de nouveaux usages.

Cette proposition est principalement ouverte aux plasticiens, designers et/ou aux architectes qui souhaitent prendre ce temps spécifique pour questionner leur pratique et le « milieu » formé ou déformé de nos réalités.

Thème de la résidence :

Sans vouloir encadrer excessivement cette résidence, nous souhaitons pour autant qu'elle s'inscrive dans une **réflexion globale sur le devenir de la rivière Vienne** qui prend sa source sur le plateau de Millevaches et s'écoule jusqu'à Candes-Saint-Martin où elle mêle ses eaux sombres à celles plus claires de la Loire.

Alors que l'été 2022 a atteint des cotes d'alerte visibles en matière de sécheresse et d'aridité, la question de la préservation de la ressource en eau s'est invitée dans l'agenda des politiques publiques. Cependant, les cours d'eau, les fleuves et les ruisseaux restent envisagés du côté de leur utilité sociale et environnementale sans réflexion sensible sur leur être, leurs interactions et leur statut.

Nous souhaitons que cette résidence s'inscrive dans le mouvement engagé avec [le Parlement de Loire](#) et [l'Appel à la Vienne](#) où des collectifs de citoyens réinterrogent leur rapport à la rivière et souhaitent lui restituer une place centrale.

Déroulé de la résidence :

Date /présence sur les lieux : Le/la candidat(e) retenu(e) disposera d'un temps de travail de 6 semaines minimum à 8 semaines maximum entre le 2 janvier 2024 et le 30 juin 2024 pour mener à bien cette résidence.

La présence sur place : les modalités de présence seront abordées de façon souple de manière à tenir compte des contraintes et d'autres engagements éventuels du résident ou de la résidente. Elles feront l'objet d'une définition et d'une contractualisation entre le/la candidate retenue et l'association IF.

Atelier : Il/elle pourra s'installer dans un des ateliers et/ou la grande salle mis à sa disposition et bénéficier de la salle de repos/déjeuner collective.

Aucun matériel informatique n'est mis à disposition. Une convention spécifique sera établie pour la mise à disposition et la location d'outils.

Bourse et hébergement du résident :

Une bourse de résidence de 2.000 euros TTC lui sera versée en deux temps, 1.000 euros au début de la résidence et 1.000 euros à la fin de la résidence.

À côté de la bourse de résidence s'ajoutera une aide pour l'achat de matériel spécifique dans la cadre de la réalisation de l'œuvre commandée, à hauteur de 1000 euros maximum.

IF fournit un hébergement (chambre ou studio équipé) le temps de la résidence. De même, une salle de travail est mise à disposition, côté ateliers.

Les frais de déplacement sont à la charge de la personne lauréate de la résidence, à l'exception d'un aller-retour en train ou en voiture pour rejoindre et quitter la résidence.

Les moyens humains :

Dans le cadre de la convention qui lie IF et l'ENSAD* Limoges, une assistance et une aide à la production peuvent être envisagées en fonction du projet accueilli.

Par ailleurs, cette résidence a vocation à s'ancrer dans le partenariat local et à s'appuyer sur les ressources du réseau d'art contemporain néo-aquitain ASTRE.

La structure d'accueil (IF) s'engage à mettre le « résident » en relation avec son réseau professionnel et à l'aider dans ses prises de contact avec tous types d'acteurs pouvant faciliter la conduite de sa démarche créative (collectivités locales, industriels, artisans, université, enseignants, fab-lab, associations...) et d'échange (intervention, workshop).

* École Nationale Supérieure d'Art et de Design

Résultats attendus et valorisation :

Au-delà de la mise à l'épreuve d'une démarche et d'un protocole de création propre à la personne en résidence, il s'agit d'organiser la médiatisation - via une publication dont les supports peuvent être pluriels - des travaux issus de cette résidence. La résidence donnera lieu au minimum à trois événementiels aux formats variés en direction du grand public, des scolaires, des professionnels et intervenants artistiques du territoire.

Elle a vocation à s'intégrer dans un continuum d'actions visant à mettre la rivière Vienne au centre des préoccupations citoyennes.

Déroulé de la sélection :

Candidature : Le dossier de candidature contenant les éléments suivants est à envoyer par email uniquement à l'adresse suivante contact@i-f.fr au sein d'un seul et même PDF intitulé au format suivant nom et prénom du candidat (exemple JaneBirkin) et dont la taille doit être inférieure à 5 Mo avant le 15 novembre 2024.

- Un CV
 - Une lettre de motivation pour mieux imaginer ce que sera le projet de résidence.
 - Un portfolio comprenant notamment des images de projets déjà réalisés ou en cours en lien avec l'appel à résidence.
- Les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas étudiés.

Critères de sélection :

- La qualité du parcours artistique ou professionnel.
- L'exigence et l'originalité de la démarche artistique ou professionnelle, en complémentarité des initiatives visant à mettre la rivière et la ressource en eau au centre des préoccupations sensibles et citoyennes.
- La capacité à s'investir dans un programme de médiation en direction de tous les publics.
- Les motivations qui animent la candidature proposée.

La réponse sera transmise aux candidats par mail avant le 1er décembre 2024.

Si vous avez une question sur le projet, merci de nous contacter à l'adresse susmentionnée.

Membres du jury :

- Deux représentants de .748 et IF
- Un représentant de l'ENSAD de Limoges
- Un représentant de la DRAC Nouvelle Aquitaine
- Un membre du réseau ASTRE
- Shu Rui, artiste peintre
- James Linton, géographe en charge de la chaire « eau et développement durable » de l'université de Limoges
- Clarisse Théty, directrice du CAUE87

Le cadre juridique :

Au terme de la sélection, un contrat/convention sera élaboré et signé afin de préciser les conditions (calendrier, outils, engagements, droits d'exploitation, de présentation et de reproduction, évaluation et bilan de la résidence...).

Pilotage de l'action :

Administration : Julie Chupin, présidente de l'association IF

Direction artistique : un référent de l'association .748, collectif de designers et plasticiens

Candes-Saint-Martin : Confluence
Loire et Vienne

Irrésistible Fraternité



8 rue Charles Gide
87000 LIMOGES

www.i-f.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

